



Cyclotourisme

La Charte du COP Cyclos de PACE

L'objectif du club est la pratique, en toute sécurité, du cyclotourisme de loisir, dans un esprit de convivialité et de sportivité. Toute personne qui adhère au COP Cyclo rejoint une association qui a pour but de rassembler entre elles des personnes qui ont le souhait de pratiquer une activité sportive commune. Elle reconnaît les règles indispensables au bon fonctionnement de l'association.

Le club Cyclo propose des sorties bi-hebdomadaires mais aussi des sorties à la journée avec une fréquence déterminée une fois l'an, des sorties à la semaine et la participation à des manifestations organisées par des clubs voisins ainsi qu'à des événements nationaux.

Chaque cyclo est un membre actif de l'association : les bonnes idées de tous enrichissent la bonne pratique du vélo. Les cyclos du COP acceptent et accueillent tout cycliste qui souhaite rejoindre l'association, dès l'instant qu'il respecte le bon esprit qui y règne. Tout (e) futur (e) adhérent (e) a la possibilité d'effectuer trois sorties pour s'initier et découvrir l'ambiance du club.

ADHESION A LA SECTION

L'adhésion est validée dès l'instant que le dossier est complet et a été visé par une personne habilitée. Comme pour toute pratique sportive la production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme est obligatoire.

Le COP Cyclos informe ses adhérents qui souhaitent bénéficier de garanties plus élevées et plus étendues que celles proposées par l'adhésion de base, de l'intérêt qu'ils auront à souscrire à titre individuel à des garanties complémentaires couvrant les dommages corporels : invalidités, décès, indemnités journalières, ...

Les membres peuvent notamment compléter leur adhésion avec une licence de la FFCT qui offre la meilleure garantie possible pour chaque cyclo y compris pour des activités effectuées en dehors du club.

ORGANISATION

Les sorties se feront par groupes d'allure qui seront constitués avant chaque départ.

Les groupes seront animés par des Responsables de Groupes nommés sur place, qui veilleront à :

- Maintenir l'allure définie au départ,
- Garder l'équipe groupée pendant toute la sortie,
- Organiser les arrêts,
- S'assurer que personne ne soit en difficulté
- Respecter scrupuleusement les itinéraires

Le départ des sorties se fera sur le parking de la salle Iroise le Mardi et le Jeudi de chaque semaine

(Voir annexe en complément)

SECURITE

Les participants devront observer strictement les dispositions du code de la route, et se montrer très prudents lors des sorties du club et des randonnées. Ils devront en particulier éviter les écarts, signaler tout changement de direction et réduction d'allure.

Le port du casque est obligatoire et la procédure d'appel des secours doit être connue de tous et plus particulièrement les N° de téléphone d'urgence :

N° d'Appel Européen le 112, POMPIERS le 18 , SAMU le 15 , POLICE le 17

(Voir annexe en complément)

SOLIDARITE

Les participants victimes de défaillance, d'incidents mécaniques ou d'accidents devront être assistés et attendus par les autres participants. Si un retour au point de départ s'avère nécessaire, il doit être organisé notamment en proposant l'accompagnement par un ou deux cyclos et l'information doit être donnée au reste du groupe. Personne ne doit rester seul sur la route. Les membres devront à cet effet faire preuve du plus grand esprit d'entraide.

Lorsqu'un cyclo souhaite quitter le groupe avant la fin de la sortie pour raison personnelle, il en informe impérativement au préalable le responsable de groupe.

Les membres composant le bureau de la Section Cyclo ont un rôle purement administratif. Les adhérents de la section devront se sentir concernés et s'engagent à participer à la vie du club et à contribuer au bon déroulement des activités et obligations de l'association.

DEVOIRS

Le respect de la nature et l'environnement.

La courtoisie s'impose tant vis à vis des collègues cyclos que des autres usagers de la route

Etre à jour financièrement de sa cotisation vis à vis du club,

.....

Chaque signataire de cette charte s'engage à en appliquer le contenu.

Le non-respect de ces règles pratiques et de bon sens peut devenir un motif d'exclusion de l'association après délibération du bureau. L'actualisation du présent document pourra être réalisée aussi souvent que besoin, les réunions plénières pourront être l'occasion pour chacun de se manifester pour proposer des améliorations possibles, chaque membre étant force de proposition.

Dans le but de conserver cette façon de pratiquer le vélo autrement et intelligemment, c'est bien chaque membre du club qui doit respecter et défendre cette charte vis-à-vis des tiers et face à un nouveau postulant souhaitant rejoindre l'association. Sur ce dernier point il est indispensable que chacun assure la promotion du club pour en assurer la pérennité.

Pratiquer un sport en plein air, dans un esprit d'entraide et de solidarité dans une ambiance sympathique et conviviale doivent être les objectifs de tous et chacun doit être acteur pour y arriver.

CONVIVIALITE-ENTRAIDE et RESPECT sont les bases de la vie de la section,

Nom :		Prénom :	
Adresse Mail		Téléphone	
Lu et approuvé		Date et signature	

LES ANNEXES

ORGANISATION

Les rassemblements auront lieu sur le parking Iroise à 13 H 15 en horaire d'hiver et à 8 H 45 en horaire d'été pour un départ du 1er groupe ¼ d'heure plus tard. Les dates de changements seront communiquées par mail en temps utile. En fonction du nombre de cyclos présents au lieu de rendez-vous et des choix de distance et d'allure, il sera constitué sur place entre 1 et 3 groupes d'allure qui partiront à 3 minutes d'intervalle. Le 1er groupe, le plus rapide partira dès 13 h 30, et les suivants par ordre décroissant d'allure. Le groupe 3 ne peut partir avant le groupe 2 et ce dernier ne peut partir avant le groupe 1. Les groupes ne devront pas dépasser 20 coureurs. Chaque groupe devra impérativement suivre le parcours prévu au calendrier pour permettre aux cyclos qui viennent à leur rencontre ou aux retardataires de ne pas avoir de mauvaises surprises.

Chaque participant est tenu de prendre connaissance du circuit retenu et choisit son groupe d'allure en fonction de sa forme et de son envie afin de ne pas être une gêne pour le reste du groupe.

L'allure pour un groupe constitué sera telle que tous les participants pourront suivre sans fatigue excessive. Cependant de façon à permettre à chaque participant d'utiliser ses possibilités physiques et de pouvoir se libérer temporairement du groupe, des échappées de courtes durées seront tolérées notamment dans les longues côtes. Les participants échappés devront ensuite rapidement restreindre leur vitesse et se laisser rejoindre. De façon à favoriser la camaraderie et à développer l'esprit d'équipe, les arrivées se feront toujours groupées.

En fonction des conditions climatiques (vent, pluie, brouillard, froid,,,) au moment du départ, le circuit programmé pourra être remplacé avec l'accord de chacun des groupes par un circuit alternatif mieux adapté à ces mauvaises conditions. Pour les mêmes raisons une sortie exceptionnelle pourrait être programmée (information par mail) en plus des journées habituelles de sortie.

Dans le même ordre d'idée, un responsable de groupe, le délégué sécurité ou un membre du bureau peut prendre la décision d'interdire le départ d'une sortie,

SECURITE

La réglementation interdit de circuler à plus de deux de front sur la chaussée. Le positionnement en file indienne se fait dès que les conditions de circulation le nécessitent et en particulier les conditions climatiques dégradées, la tombée de la nuit ou l'annonce de dépassement par un automobiliste.

Chacun est tenu de respecter une distance suffisante avec le cyclo précédent et il convient de signaler tout arrêt, changement de direction et obstacle sur le parcours. En cas de circulation de nuit, ou le jour en cas de visibilité insuffisante le cyclo doit être équipé d'un gilet réfléchissant et le vélo doté d'un éclairage avant et arrière et ce dernier doit être en parfait état de fonctionnement, notamment au niveau des freins et de la qualité des pneumatiques.

Il est interdit de doubler par la droite un cyclo ou une file de cyclos déjà positionné à droite.

Suite à un arrêt des cyclos quelle que soit la raison (feu rouge, stop etc...) le redémarrage se fait groupé, avec un maximum de précautions surtout s'il s'agit de traverser une route. La tête de groupe ne s'engage que si l'ensemble de l'équipe dispose du temps nécessaire pour assurer la traversée en toute sécurité.